

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 17 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'EPI Condorcet, salle des Lumières, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS : Mme DUCAMIN, Maire, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, M. CADIOU, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, M. LEBRUN, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. COLLONGE, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. GBADOE, M. LUCAS, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme LECHAPLAIN, Mme PRIGENT, M. SIMON, adjoints, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. KARFACH, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, Mme BOUSQUET, Mme GUILLEMOIS, Mme GARANDEAU, M. ABDOU, M. SCHOCH, Mme POURRET, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE : Mme LECHAPLAIN a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme PRIGENT a donné procuration à Mme DUCAMIN.

M. SIMON a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme BASLE.

M. KARFACH a donné procuration à Mme BASLE.

M. SAUREL a donné procuration à M. RAVAUDET.

M. DAVID a donné procuration à M. RAVAUDET.

Mme GUILLEMOIS a donné procuration à Mme LECOQ.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECOQ.

M. SCHOCH a donné procuration à M. LLAVORI.

Mme POURRET a donné procuration à M. GBADOE.

M. CHEMIN a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

oooooooooooooooo

### **2021.033 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – CREANCE – CONSTAT D'EXTINCTION**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate l'extinction de la créance arrêtée à la somme de 923,52 € figurant sur l'état dressé par le Comptable Public le 8 avril 2021 ;
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6542 du budget principal de la Ville sur l'exercice 2021.

### **2021.034 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC APPLICABLE AUX TERRASSES – EXONERATION PARTIELLE POUR L'ANNEE 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'exonération du paiement de la redevance perçue pour l'année 2021 au titre du droit d'occupation du domaine public, y compris dans le cadre des extensions temporaires, pour les terrasses mobiles de plein air.

### **2021.035 RENNES METROPOLE – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES PORTANT SUR LA GESTION DU CHAUFFAGE URBAIN DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015 – PRISE D'ACTE**

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du chauffage urbain par Rennes Métropole pour les exercices 2015 et suivants.

### **2021.036 RENNES METROPOLE - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - DESIGNATIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le vote à main levée ;
- Désigne Madame Marie DUCAMIN, Maire, comme représentante titulaire et Monsieur Loïc RAVAUDET, Adjoint, comme suppléant, pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

### **2021.037 RENNES METROPOLE - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL – DEBATS SUR LES ORIENTATIONS GENERALES – PRISE D'ACTE**

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui couvrira l'ensemble du territoire métropolitain.

#### **2021.038 LOTS DE COPROPRIETE 11 RUE DES 25 FUSILLES (ANCIENNE MAIRIE) – CESSION**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la cession, au prix de 200 000 € net vendeur, de 2 lots de copropriété constitutifs de l'ancienne mairie, ainsi que les lots associés (une cave et un parking aérien), à M. Merwan SOBHI ou toute personne morale pouvant s'y substituer ;
- Dit que l'acte sera établi par l'office M2R Notaires et associés, notaire à Saint-Benoît (86) ;
- Autorise Madame le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-17 ou L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer l'acte authentique, et tout acte ou complément s'y rapportant ;
- Dit que la recette sera imputée au budget principal de la Ville sur l'exercice 2021.

#### **2021.039 PARCELLE CADASTREE AE N°18, LA BASSE CHEVROLAIS - ACQUISITION**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AE n° 18 et prend en charge les frais liés à l'établissement de l'acte et de tout formalité afférente ;
- Dit que l'acte sera établi par l'étude ROTH et Associés, notaires à Sainte-Geneviève-des-Bois ;
- Autorise Madame la Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-17 ou L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer l'acte authentique, et tout complément s'y rapportant ;
- Dit que la dépense sera imputée au budget principal de la Ville sur l'exercice 2021.

#### **2021.040 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (CODP) POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES SUR LA TOITURE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. SAUREL ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, M. LLAVORI) :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public conclu avec la société CIREN le 16 novembre 2020 pour une durée de 20 ans ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

#### **2021.041 DEMANDE D'ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA COOPERATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION MUSICALE**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la ville de Saint-Jacques de la Lande à l'association pour la Coopération des Professionnels de l'information Musicale (ACIM) ;
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette adhésion ;
- Dit que la dépense sera imputée au compte 6281 du budget principal de la Ville sur l'exercice 2021.

#### **2021.042 DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE DU 23 MARS 2021 AU 30 AVRIL 2021 – PRISE D'ACTE**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame La Maire, en vertu de la délibération n°2020.078 du 28 septembre 2020, pour la période du 23 mars 2021 au 30 avril 2021.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h57.

.....

Affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Marie DUCAMIN

Maire de St-Jacques-de-la-Lande